

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 décembre 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le dix-neuf décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le douze décembre deux mille dix-neuf, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

TARIFS DES
CONCESSIONS
FUNERAIRES 2020
DANS LE CIMETIERE
COMMUNAL.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Claude COLLIN, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE (à partir de 19h40).

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Sandie VESVRE, Farida FEKAR par Malika DJERBOUA, Valérie LEBAS par Patrick CARROUËR, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUIER par Camille FALQUE, Irina SCHAPIRA par Madeline DA SILVA, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Sonia ANGEL par Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE (jusqu'à 19h40).

ABSENT : Mathieu AGOSTINI

SECRETAIRE : Arnold BAC

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20191219-D141-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019**OBJET : TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES 2020 DANS LE CIMETIERE COMMUNAL.****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,**VU** la délibération D134/18 du 19 décembre 2018 fixant pour l'année 2019, les tarifs des concessions funéraires du cimetière communal en terrain général et en Columbarium,**CONSIDÉRANT** qu'il convient de procéder pour l'année 2020, avec une application au 1^{er} janvier 2020, à l'augmentation de ces tarifs de 2 %,**VU** le budget communal,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ****ARTICLE 1 : FIXE** comme suit les tarifs applicables aux concessions funéraires à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Concessions en terrain général	Concessions décennales	210 €
	Concessions trentenaires	630 €
Concessions en columbarium (Cases et caveau-urnes avec marbrerie d'origine)	Concessions décennales	370 €
	Concessions trentenaires	1 110 €
Concessions en columbarium (Caveau-urnes sans marbrerie d'origine)	Concessions décennales	210 €
	Concessions trentenaires	630 €
Plaque d'identification au Jardin du souvenir	Concessions décennales	118 €

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget Ville de l'année correspondante.**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, Monsieur le Trésorier Municipal des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **23 DEC. 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)



Délibération votée par :

Voix pour 34

Voix contre 0

Abstentions 0

NPPV 0

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20191219-D141-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019